

Instruction de Service

N° 05/2025

Objet/Concerne : Avertisseur sonore de recul

Destinataire(s) : Agents de conduite

Date : 11.06.2025

Auteur : Responsable du service formation

Valable dès : immédiat

Chères collaboratrices,
Chers collaborateurs,

Dès à présent, le bouton d'avertissement sonore présent sur les ALTAS doit être en permanence positionné sur « Actif » dans nos dépôts. Ce bouton permet d'enclencher l'avertisseur sonore en marche arrière.

Il est désormais interdit de désactiver ce bouton (voir photo ci-dessous) au sein des dépôts.
Merci de vérifier son activation lors de la prise de service sur les ALTAS, des contrôles seront effectués.



Je vous souhaite une excellente journée.

Avec mes cordiales salutations.

Le responsable du service formation